



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFETE D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE

BCIRE

Affaire suivie par : Mme Anne-Marie LHOSTE

Tél. : 02.37 27 70 12

Fax : 02 37 27 70 44

Mél : anne-marie.lhoste@eure-et-loir.gouv.fr

**ARRETE ACCORDANT UNE RECOMPENSE POUR
ACTE DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le courrier du Colonel Jean-François GOUY, Directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir en date du 25 septembre 2018 relatif à l'intervention du Caporal-chef Claude ARONDEAU ;

Considérant que la conduite du Caporal-chef Claude ARONDEAU, est de nature à être récompensée au titre des actes de courage et de dévouement ;

Sur proposition du Colonel Jean-François GOUY, Directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir ;

ARRETE :

Article 1er - Une récompense pour acte de courage et de dévouement (Médaille de Bronze) est décernée à Monsieur Claude ARONDEAU.

Article 2 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à CHARTRES, le 04 octobre 2018

La Préfète,

Sophie BROCAS

